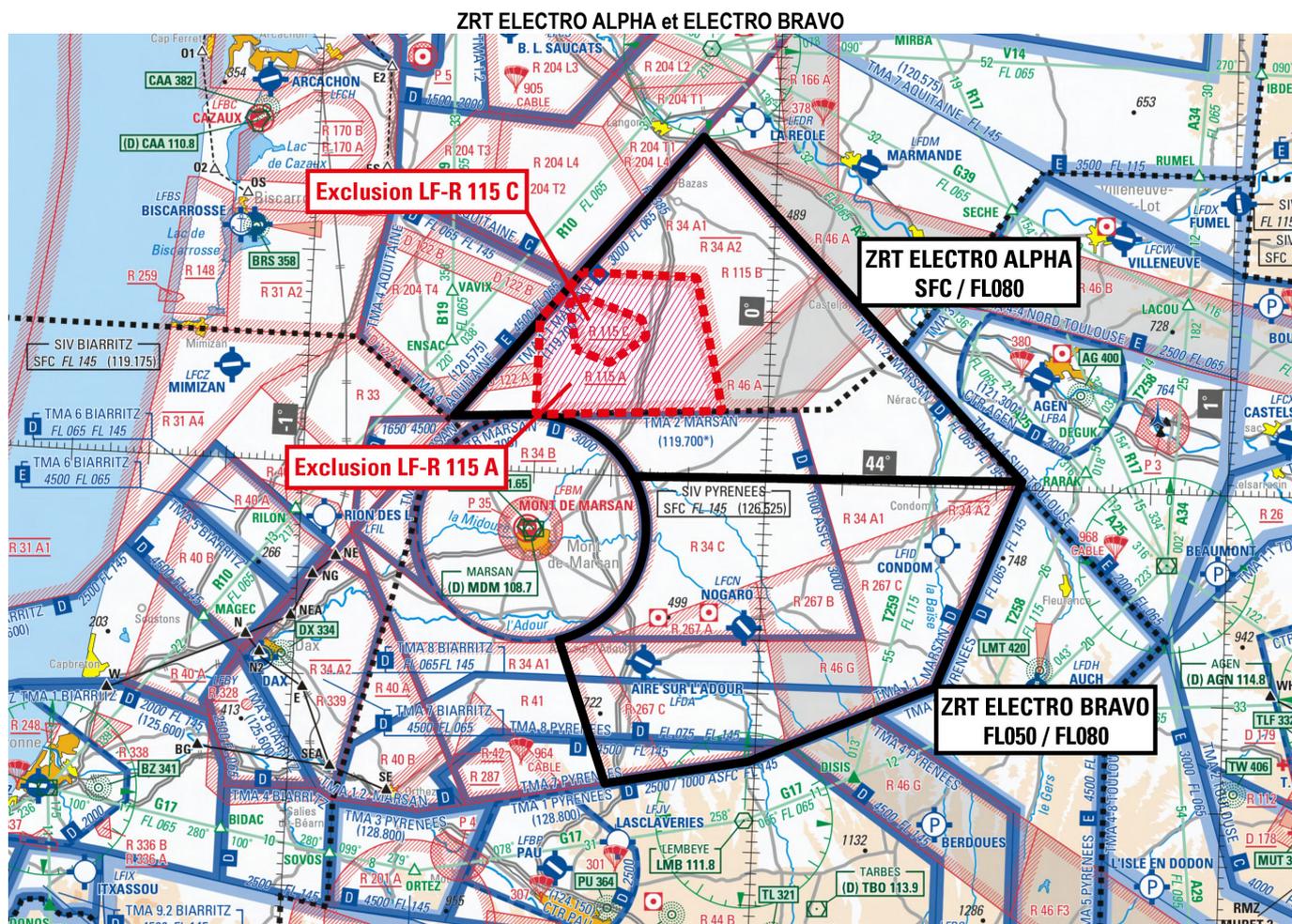


Objet : Création de 2 zones réglementées temporaires (ZRT) en région sud-ouest pour l'exercice JEZEX 2021
En vigueur : Du lundi 3 mai au vendredi 7 mai 2021

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB - AD : Condom LFID, Nogaro LFCN, Aire sur l'Adour LFDA, Mont de Marsan LFBM, la Réole Floudès LFDR, Agen la Garenne LFBA, Marmande Virazeil LFDL, Lasclaveries LFJV



ACTIVITÉ

Exercice régional, à vocation de guerre électronique, mettant en œuvre un nombre important d'aéronefs de la défense français, évoluant en CAM, de jour ou de nuit, en toutes conditions de vol et à toutes altitudes.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

03 MAI : 0920-1100, 1240-1340
04 MAI : 0920-1100, 1500-1600
06 MAI : 0920-1100, 1500-1600
07 MAI : 0650-0750.

ORGANISME GESTIONNAIRE

Escadron des Services de la Circulation Aérienne (ESCA) de Mont-de-Marsan

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

Marsan APP : 119.700 MHz
Aquitaine INFO : 120.575 MHz
Pyrénées INFO : 126.525 MHz
Toulouse INFO : 121.250 MHz
Marina (CDC Mont-de-Marsan) : 143.550 MHz / 317.500 MHz

STATUT

Zones réglementées temporaires (ZRT) qui coexistent avec les espaces aériens contrôlés avec lesquels elles interfèrent et se substituent aux portions de zones réglementées avec lesquelles elles interfèrent.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

CAG / CAM : contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs participant à l'exercice,
- les aéronefs ayant reçu une autorisation du gestionnaire,
- les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions sur notification auprès de l'organisme gestionnaire.

Toutes les activités aériennes sportives et récréatives situées à l'intérieur des ZRT sont suspendues durant les créneaux d'activation.

SERVICES RENDUS

CAM : Les services de contrôle, d'information de vol et d'alerte sont rendus dans les ZRT par les organismes gestionnaires.

CAG : Dans les parties de ZRT coexistant avec les espaces aériens contrôlés, les organismes de contrôle habituels rendent, aux usagers autorisés à pénétrer, les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens contrôlés précités.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

ZRT ELECTRO ALPHA

Limites latérales

44°32'15.00" N,000°09'46.00" W
 44°00'49.00" N,000°33'15.00" E
 44°00'00.00" N,000°17'12.00" W
 arc anti-horaire de 10.80nm de rayon centré sur 43°54'40.00" N,000°30'10.00" W
 44°05'28.00" N,000°30'09.00" W
 44°05'00.00" N,000°40'44.00" W
 44°32'15.00" N,000°09'46.00" W

A l'exclusion des zones LF-R 115 A et C qui conservent leur statut lorsqu'elles sont actives

Limites verticales

SFC / FL080

ZRT ELECTRO BRAVO

Limites latérales

44°00'49.00" N,000°33'15.00" E
 44°00'00.00" N,000°17'12.00" W
 arc horaire de 10.80nm de rayon centré sur 43°54'40.00" N,000°30'10.00" W
 43°44'20.00" N,000°25'53.00" W
 43°30'59.00" N,000°19'12.00" W
 43°33'35.00" N,000°00'49.00" W
 43°41'08.00" N,000°22'49.00" E
 44°00'49.00" N,000°33'15.00" E

Limites verticales

FL050 / FL080

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

Espace supérieur

- Des activités complémentaires sont programmées en zones TSA 34 A et N aux mêmes horaires.

Espace inférieur

- Des activités complémentaires sont programmées en zone LF-R 34 A2 aux mêmes horaires.
- La zone LF-R 46 A ne sera pas activée.

ORGANISMES A CONTACTER

Avant l'exercice :

Questions relatives au SUP AIP
 Commandement de la Défense Aérienne et des Opérations Aériennes /
 Etat Major Opérationnel (EMO) A7 /Section E.A

Téléphone : 04 87.65.57 98 ou 04 87.65.57 99
 PNIA : 864 942 4798 (99)

Pendant l'exercice :

Escadron des services de la Circulation Aérienne (ESCA) de Mont-de-Marsan

Téléphone : 05.58.05.49.78
 (secours : 05.58.46.28.41)